

**ORDONNANCE ÉDICTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Exemption en matière d'unité de stationnement –  
249-253, rue Beaudoin

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance du 3 octobre 2017, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement concernant les exemptions en matière d'unité de stationnement (5984, modifié), afin d'exempter le propriétaire du 249-253, rue Beaudoin, de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement, en regard de l'ajout d'un logement pour le bâtiment situé au 249-253, rue Beaudoin.

Cette ordonnance est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 5 octobre 2017

Daphné Claude  
Secrétaire d'arrondissement substitut